

Redline version
compare la Deuxième édition
à la Première édition



Gaz à effet de serre —

Partie 3:

Spécifications et lignes directrices pour la vérification et la validation des déclarations des gaz à effet de serre

Greenhouse gases —

*Part 3. Specification with guidance for the verification and validation
of greenhouse gas statements*

*ITeH STANDARD PREVIEW
(standard not for sale)
Full standard available at: <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/14064-3-2019>
4b59-b795-22a295efb686/iso-14064-3-2019*



Numéro de référence
ISO 14064-3:redline:2019(F)

IMPORTANT

Exemple de texte 1 — Texte ayant été ajouté (en vert)

~~Exemple de texte 2~~ — Texte ayant été supprimé (en rouge)



— Figure graphique ayant été ajoutée



— Figure graphique ayant été supprimée

1.x ...

— Si des modifications ont été apportées à un article/paragraphe, l'article/le paragraphe est mis **en évidence en jaune** dans le Sommaire

AVERTISSEMENT

Cette version marquée met en évidence les principales modifications dans la présente édition du document comparée à l'édition précédente. Elle ne reflète pas les détails (par exemple les changements de ponctuation).

Cette version marquée ne constitue pas le document ISO officiel et n'est pas destinée à être utilisée à des fins de mise en œuvre.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/055cac4d8-371-4b59-b795-22a295efb686/iso-14064-3-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vii
1	Domaine d'application d'application	1
2	Références normatives	1
23	Termes et définitions	1
3.1	Termes relatifs aux gaz à effet de serre	6
3.2	Termes relatifs aux entités participant aux activités de vérification et de validation de GES	7
3.3	Termes relatifs à l'inventaire des GES	8
3.4	Termes relatifs à la déclaration GES	9
3.5	Termes relatifs à la gestion des données et des informations GES	10
3.6	Termes relatifs à la vérification et à la validation	10
34	Principes	12
3.1 4.1	Généralités	12
3.2 4.2	Indépendance Impartialité	12
3.3 4.3	Déontologie Approche basée sur les preuves	12
3.4 4.4	Présentation impartiale fidèle	12
3.5 4.5	Conscience professionnelle Documentation	13
4.6	Principe de prudence	13
5	Exigences applicables à la vérification/validation	13
5.1	Activités de pré-engagement	13
5.1.1	Généralités	13
5.1.2	Type d'engagement	13
5.1.3	Niveau d'assurance en cas de vérification	13
5.1.4	Objectifs	14
5.1.5	Critères	14
5.1.6	Périmètre	14
5.1.7	Seuils d'importance relative	15
5.2	Sélection des équipes de vérification/validation	15
5.3	Activités et techniques de vérification/validation	15
5.4	Exigences spécifiques	16
5.4.1	Communication du vérificateur/validateur	16
5.4.2	Suffisance de preuves	16
5.4.3	Déclaration erronée intentionnelle	16
5.4.4	Informations documentées	16
5.4.5	Processus de réalisation de la vérification/validation	17
46	Exigences relatives à la validation et à la vérification Vérification	19
4.1	Les validateurs ou les vérificateurs	19
4.2	Processus de validation et de vérification	19
4.3	Niveau d'assurance, objectifs, critères et domaine d'application de la validation ou de la vérification	19
4.3.1	Niveau d'assurance	19
4.3.2	Objectifs	19
4.3.3	Critères	19
4.3.4	Domaine d'application	20
4.3.5	Importance relative	21
4.4 6.1	Méthode de validation ou de vérification Planification	22
4.4.1 6.1.1	Généralités Analyse stratégique	22
6.1.2	Évaluation des risques	24
6.1.3	Activités de collecte de preuves	26
4.4.2 6.1.4	Plan de validation ou de vérification Visites de sites	28
6.1.5	Plan de vérification	30

6.1.6	Plan de collecte de preuves.....	30
4.4.36.1.7	Plan d'échantillonnage Approbation des plans de vérification et de collecte de preuves	30 30
4.5	Évaluation du système d'information GES et de ses contrôles	31 31
4.6	Évaluation des données et information GES	31 31
4.7.6.2	Évaluation par rapport aux référentiels de validation ou de vérification Exécution	31 31
4.8.6.3	Évaluation de la déclaration GES Finalisation	32 32
6.3.1	Évaluation de la déclaration GES.....	32
6.3.2	Conclusion et avis.....	33
6.3.3	Rapport de vérification.....	34
4.9	Avis de validation et de vérification	34 34
4.10	Enregistrements de validation ou de vérification	35 35
4.11	Faits découverts après la validation ou la vérification	35 35
7	Validation	35
7.1	Planification.....	35
7.1.1	Analyse stratégique.....	35
7.1.2	Seuils d'importance relative.....	36
7.1.3	Test des estimations.....	36
7.1.4	Évaluation des caractéristiques de l'activité liée aux GES.....	36
7.1.5	Plan de validation.....	40
7.1.6	Plan de collecte de preuves.....	40
7.1.7	Approbation des plans de validation et de collecte de preuves.....	40
7.1.8	Modifications des plans de validation et de collecte de preuves.....	40
7.2	Exécution.....	41
7.2.1	Généralités.....	41
7.2.2	Évaluation de la déclaration GES.....	41
7.2.3	Divulgaration en bonne et due forme.....	41
7.3	Finalisation.....	41
7.3.1	Généralités.....	41
7.3.2	Avis.....	41
7.3.3	Rapport de validation.....	42
8	Revue indépendante	43
9	Émission de l'avis	44
9.1	Généralités.....	44
9.2	Types d'avis.....	44
9.3	Contenu de l'avis.....	44
10	Faits découverts après la vérification/validation	45
Annexe A (normative) Vérifications à un niveau d'assurance limité		46
Annexe B (informative) Facteurs à prendre en compte pour la vérification		50
Annexe C (informative) Procédures convenues		54
Annexe AD (informative) Lignes directrices pour l'utilisation de la présente partie de ISO 14064 Engagement mixte		60 60
Bibliographie		91

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI/IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

L'ISO 14064-3 Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 7, *Gestion des gaz à effet de serre et activités associées*.

L'ISO 14064 comprend les parties suivantes Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 14064-3:2006, présentées sous le titre général), *Gaz à effet de serre* qui a fait l'objet d'une révision technique. Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- ~~Partie 1. Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions~~ modification de la structure du document de sorte que la vérification et la validation soient discutées l'une après l'autre (voir [Articles 6 et 7](#) ~~des suppression des gaz à effet de serre~~) plutôt qu'en parallèle, car les processus de vérification et de validation sont sensiblement différents;
- modification des définitions de vérification et validation, ainsi que d'autres termes importants (voir [Article 3](#));
- ajout d'une nouvelle section relative à la validation (voir [Article 7](#)). Celle-ci s'applique aux estimations futures d'émissions, de suppressions, de réductions d'émissions et d'accroissements des suppressions. La validation a pour but de fournir une assurance quant aux hypothèses, limitations et méthodes utilisées pour établir une déclaration GES;
- ajout d'une nouvelle [Annexe A](#) qui définit les exigences à respecter par les vérificateurs lorsque ceux-ci prennent des engagements à un niveau d'assurance limité;

- ~~Partie 2. Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, ajout d'une nouvelle~~ **Annexe B** ~~pour la quantification, la surveillance et la déclaration des réductions d'émissions ou d'accroissements de suppressions des gaz à effet de serre~~ relative aux facteurs à prendre en compte pour la vérification;
- ajout d'une nouvelle **Annexe C** décrivant un nouveau processus de «procédures convenues» qui permet de sélectionner des activités de vérification à effectuer et destinées à faire l'objet d'un rapport. Aucun avis n'est formulé quant au résultat d'un engagement sur des procédures convenues, car le ou les utilisateurs cibles sont tenus d'interpréter les informations figurant dans le rapport du vérificateur;
- ~~Partie 3. Spécifications et lignes directrices pour la validation et~~ ajout d'une nouvelle **Annexe D** ~~la vérification des déclarations des gaz à effet de serre~~ qui donne des recommandations sur la manière dont les vérificateurs et les validateurs peuvent établir des déclarations sur des engagements mixtes;
- ajout d'exigences et de recommandations relatives à l'utilisation des niveaux d'assurance.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 14064 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05cac4d8-3671-4b59-b795-22a295efb686/iso-14064-3-2019>

Introduction

~~0.1 Les changements climatiques ont été identifiés comme l'un des plus grands défis auxquels les nations, les gouvernements, les entreprises et les citoyens vont être confrontés au cours des futures décennies. Ce phénomène a des implications sur les systèmes, qu'ils soient humains ou naturels, et il pourrait entraîner des changements significatifs dans l'utilisation des ressources, les activités économiques et de production. En guise de réponse, des initiatives internationales, régionales, nationales et locales sont en cours de mise au point et de mise en œuvre afin de limiter les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre. De telles initiatives reposent sur la quantification, la surveillance, l'établissement de rapports et la vérification des émissions de GES et/ou de leur suppression.~~

~~La présente partie de l'ISO 14064 détaille les principes et les exigences afférents à la conception, à la mise au point, à la gestion et à l'établissement de rapports des inventaires de gaz à effet de serre pour les organismes ou les entreprises. Elle comprend des exigences permettant de déterminer des périmètres d'émission des GES, de quantifier les émissions et les suppressions de GES d'un organisme et d'identifier les actions ou activités spécifiques d'une entreprise visant à améliorer la gestion des GES. Elle inclut également des exigences et des lignes directrices sur la gestion de la qualité de l'inventaire, la rédaction de rapports, l'audit interne et sur les responsabilités de l'organisme vis-à-vis des activités de vérification.~~

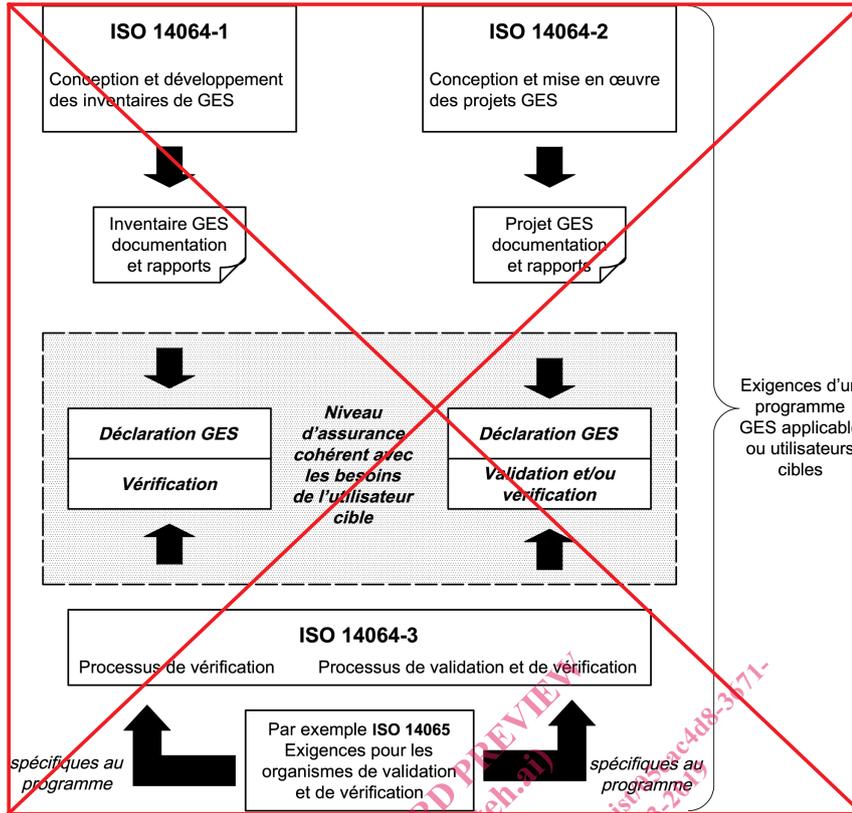
~~L'ISO 14064-2 traite des projets sur les gaz à effet de serre ou des activités fondées sur un projet spécifiquement conçu pour réduire les émissions de GES ou pour accroître leur suppression. Elle comprend les principes et les exigences permettant de déterminer le scénario de référence du projet et de le surveiller, de quantifier et de consigner dans des rapports les performances du projet par rapport aux niveaux déterminés par le scénario de référence. Elle fournit les fondements des projets GES à valider et à vérifier.~~

~~La présente partie de l'ISO 14064 détaille les principes et les exigences relatifs à la vérification des inventaires des GES et à la validation ou à la vérification des projets GES. Elle décrit le processus de validation ou de vérification relative aux gaz à effet de serre et spécifie des composants tels que la planification de la validation ou de la vérification, les méthodes d'évaluation et l'appréciation des déclarations relatives aux gaz à effet de serre d'un organisme ou d'un projet. La présente partie de l'ISO 14064 peut être utilisée par des organismes ou des parties indépendantes pour valider ou vérifier des déclarations relatives aux gaz à effet de serre.~~

~~La [Figure 1](#) représente les relations entre les trois parties de l'ISO 14064.~~

~~0.2 L'ISO 14064 a pour objectif de fournir aux organismes, gouvernements, auteurs de propositions de projet et aux parties prenantes du monde entier une vision claire et cohérente pour la quantification, la surveillance, la rédaction de rapports et la validation ou la vérification des inventaires ou projets en matière de gaz à effet de serre. L'utilisation de l'ISO 14064 peut, en particulier~~

- ~~— améliorer l'intégrité environnementale de la quantification des GES,~~
- ~~— améliorer la crédibilité, la cohérence et la transparence de la quantification, de la surveillance et de la rédaction de rapports portant sur les GES, y compris les réductions d'émission de GES et l'accroissement des suppressions de GES au niveau du projet,~~
- ~~— faciliter la mise au point et la mise en œuvre de stratégies et de plans de gestion des GES au niveau de l'organisme,~~
- ~~— faciliter la mise au point et la mise en œuvre des projets GES,~~
- ~~— faciliter le suivi des performances et de la progression de la réduction des émissions de GES et/ou de l'accroissement des suppressions de GES, et~~
- ~~— faciliter l'attribution de crédits et les échanges concernant les réductions d'émissions de GES ou les accroissements de suppressions.~~



~~Figure 1 Relations entre les parties de l'ISO 14064~~

~~Les utilisateurs de l'ISO 14064 peuvent bénéficier de certaines des applications suivantes:~~

- ~~a) gestion des risques de l'entreprise: par exemple l'identification et la gestion des risques et des opportunités,~~
- ~~b) initiatives volontaires: par exemple la participation à des initiatives volontaires d'enregistrement ou de rapport sur les gaz à effet de serre,~~
- ~~c) marchés des GES: par exemple l'achat et la vente d'allocations ou de crédits en matière de GES,~~
- ~~d) déclaration réglementaire/gouvernementale: par exemple le crédit accordé pour des actions précoces, accords négociés ou programmes nationaux de déclaration.~~

~~0.3 La présente partie de l'ISO 14064 fournit des principes, des exigences et des lignes directrices à l'intention des personnes qui procèdent à la validation et à la vérification des informations GES. Elle a pour but de servir à un large éventail d'utilisateurs potentiels, incluant~~

- ~~— les validateurs et les vérificateurs GES de 1^{re}, 2^e et 3^e partie,~~
- ~~— les organismes et personnes participant à la mise au point et à l'application de projets GES,~~
- ~~— les organismes réalisant des audits internes de leurs informations GES,~~
- ~~— les organismes participant à la formation des validateurs ou des vérificateurs GES,~~
- ~~— les administrateurs de programmes GES volontaires ou obligatoires,~~
- ~~— les investisseurs, les financiers, les assureurs,~~

~~les autorités réglementaires et les personnes chargées de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité des certificats d'émissions commercialisables ainsi que des programmes de compensation d'émissions ou de suppressions de GES.~~

~~0.4 Les exigences de la présente partie de l'ISO 14064 décrivent un processus permettant de fournir aux utilisateurs cibles l'assurance que la déclaration GES d'un organisme ou d'un projet GES est complète, exacte, cohérente, transparente et sans différences notables. Les processus de validation et de vérification sont similaires, il existe toutefois des différences dans l'importance des activités. Le processus peut s'appliquer de deux manières: interne et externe. Les applications internes peuvent utiliser la présente partie de l'ISO 14064 comme ligne directrice, tandis que les applications externes peuvent s'en servir comme d'un ensemble d'exigences.~~

~~L'étendue des activités de validation et de vérification dépend~~

- ~~— du niveau d'assurance requis,~~
- ~~— des besoins de l'utilisateur cible,~~
- ~~— des objectifs de la validation ou de la vérification,~~
- ~~— des référentiels de validation ou de vérification.~~

~~Une déclaration GES peut être un avis portant sur différents aspects de la réalisation, tels que~~

- ~~a) la quantification des émissions ou suppressions de GES de l'organisme,~~
- ~~b) la quantification des réductions d'émissions ou des accroissements de suppressions de GES d'un projet,~~
- ~~c) la conformité avec les exigences de l'ISO 14064-1 ou de l'ISO 14064-2,~~
- ~~d) la conformité aux principes et aux exigences des régimes ou des programmes réglementaires de GES,~~
- ~~e) la performance ou l'efficacité des systèmes internes et des processus de contrôle,~~
- ~~f) la performance ou l'efficacité des processus opérationnels.~~

~~L'Article 3 décrit les principes et éléments fondamentaux concernant la validation et la vérification. Ils permettront à l'utilisateur d'apprécier la nature indispensable de la validation et de la vérification et constituent une introduction nécessaire à l'Article 4 dont les exigences permettent de procéder à la validation des projets GES et à la vérification des déclarations relatives aux gaz à effet de serre d'un organisme ou d'un projet. Ces exigences incluent la définition des objectifs de la validation ou de la vérification, des critères et du domaine d'application (y compris le niveau d'assurance requis), la coordination des activités de validation ou de vérification, la mise au point d'une méthode de validation ou de vérification des informations GES d'un organisme ou d'un projet GES, l'établissement de plans d'échantillonnage appropriés pour la validation et la vérification des informations GES et les essais réalisés sur le système de contrôle de l'organisme ou du projet GES. Le présent article fournit également des exigences pour la mise au point et la communication de l'avis de validation ou de vérification.~~

~~Les lignes directrices contenues dans l'Annexe A informative fournissent des informations supplémentaires pour la validation et la vérification lorsqu'un ensemble de programmes GES ou de conditions est réuni. L'Annexe A fournit des lignes directrices pour les exigences de validation et de vérification contenues dans l'Article 4 mais ne comporte pas d'exigences obligatoires.~~

~~0.5 Certains articles exigent des utilisateurs de la présente partie de l'ISO 14064 qu'ils expliquent le recours à certaines approches ou la prise de certaines décisions. L'explication comprendra généralement une documentation sur~~

- ~~— la façon dont les approches ont été suivies ou les décisions ont été prises,~~
- ~~— la raison pour laquelle les approches ont été suivies ou les décisions ont été prises.~~

~~Certains articles exigent des utilisateurs de la présente partie de l'ISO 14064 qu'ils justifient le recours à certaines approches ou la prise de certaines décisions. Une telle justification comprendra généralement une documentation sur~~

- ~~— la façon dont les approches ont été suivies ou les décisions ont été prises,~~
- ~~— la raison pour laquelle les approches ont été suivies ou les décisions ont été prises,~~
- ~~— la raison pour laquelle des approches alternatives n'ont pas été retenues.~~

0.1 Contexte

Les changements climatiques dus à l'activité anthropique ont été identifiés comme l'un des plus grands défis auxquels le monde est confronté et continueront d'affecter les entreprises et les citoyens au cours des décennies à venir.

Ce phénomène a des implications sur les systèmes, qu'ils soient humains ou naturels, et il pourrait avoir des impacts significatifs sur la disponibilité des ressources, les activités économiques et la qualité de vie des hommes. En guise de réponse, des initiatives internationales, régionales, nationales et locales sont en cours de développement et de mise en œuvre dans les secteurs public et privé afin de réduire les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre et de faciliter l'adaptation au changement climatique.

Il est crucial d'apporter une réponse efficace et progressive à la menace urgente du changement climatique sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. L'ISO produit des documents facilitant la transformation des connaissances scientifiques en outils qui aideront à lutter contre le changement climatique.

Les initiatives visant à réduire les GES reposent sur la quantification, la surveillance, la rédaction de rapports et la vérification des émissions et/ou suppressions de GES.

La famille de normes ISO 14060 fournit aux organismes, aux promoteurs de projets et aux parties intéressées du monde entier une vision claire et cohérente pour la quantification, la surveillance, la rédaction de rapports et la validation ou la vérification des émissions et des suppressions de GES afin d'encourager le développement durable par le biais d'une économie à faibles émissions de carbone. En particulier, l'utilisation de la famille de normes ISO 14060:

- améliore l'intégrité environnementale de la quantification des GES;
- améliore la crédibilité, la cohérence et la transparence de la quantification, de la surveillance, de la rédaction de rapports, de la vérification et de la validation des GES;
- facilite le développement et la mise en œuvre de stratégies et de plans de gestion des GES;
- facilite le développement et la mise en œuvre d'actions de réduction des GES via des réductions d'émissions ou des accroissements de suppressions;
- facilite le suivi des performances et de la progression de la réduction des émissions de GES et/ou de l'accroissement des suppressions de GES.

La famille de normes ISO 14060 peut notamment s'appliquer pour:

- les décisions d'entreprise telles que l'identification des opportunités de réduction des émissions et l'augmentation de la rentabilité par la réduction de la consommation énergétique;
- la gestion des risques carbone, tels que l'identification et la gestion des risques et des opportunités;
- les initiatives volontaires telles que la participation à des initiatives volontaires d'enregistrement de GES ou de rédaction de rapports de durabilité;
- les marchés des GES tels que l'achat et la vente de droits et crédits GES;

— les programmes réglementaires/gouvernementaux en matière de GES, tels que le crédit accordé pour des actions précoces, les accords ou les initiatives nationales et locales en matière de rédaction de rapports.

L'ISO 14064-1 détaille les principes et les exigences afférents à la conception, au développement, à la gestion et à la rédaction de rapports des inventaires de GES au niveau des organismes.

Elle comprend des exigences permettant de déterminer les limites d'émission et de suppression des GES, de quantifier les émissions et suppressions de GES d'un organisme et d'identifier les actions ou activités spécifiques d'une entreprise visant à améliorer la gestion des GES.

Elle inclut également des exigences et des recommandations concernant le management de la qualité de l'inventaire, la rédaction de rapports, l'audit interne et les responsabilités de l'organisme en ce qui concerne les activités de vérification.

L'ISO 14064-2 détaille les principes et les exigences permettant de déterminer des références et de surveiller, quantifier et rédiger des rapports sur les émissions d'un projet. Elle se focalise sur des projets GES ou des activités basées sur un projet, spécifiquement conçus pour réduire les émissions de GES et/ou pour améliorer les suppressions de GES. Elle sert de base pour la vérification et la validation des projets GES.

Le présent document détaille les exigences relatives à la vérification des déclarations GES liées aux inventaires de GES, des projets GES et de l'empreinte carbone des produits. Il décrit le processus de vérification ou de validation, notamment la planification de la vérification ou de la validation, les procédures d'évaluation et l'appréciation des déclarations GES d'un organisme, d'un projet ou d'un produit.

L'ISO 14065 définit les exigences applicables aux organismes qui valident et vérifient les déclarations GES. Ses exigences couvrent l'impartialité, la compétence, la communication, les processus de validation et de vérification, les appels, les plaintes et le système de management des organismes de validation et de vérification. Elle peut servir de base pour l'accréditation et d'autres formes de reconnaissance en lien avec l'impartialité, la compétence et la cohérence des organismes de validation et de vérification.

L'ISO 14066 spécifie des exigences de compétence pour les équipes de validation et de vérification. Elle énonce des principes et spécifie des exigences de compétence basées sur les tâches que les équipes de validation ou de vérification doivent être en mesure d'accomplir.

L'ISO 14067 définit des principes, des exigences et des lignes directrices pour la quantification de l'empreinte carbone des produits. L'ISO 14067 vise à quantifier les émissions de GES associées aux étapes du cycle de vie d'un produit, de l'extraction des ressources et l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la fin de vie du produit, en passant par les phases de production et d'utilisation.

L'ISO/TR 14069 aide les utilisateurs dans l'application de l'ISO 14064-1 en fournissant des lignes directrices et des exemples pour améliorer la transparence sur la quantification des émissions et leurs rapports. Il ne fournit pas de recommandations supplémentaires concernant l'ISO 14064-1.

La [Figure 1](#) illustre les relations entre les différentes normes GES de la famille ISO 14060.

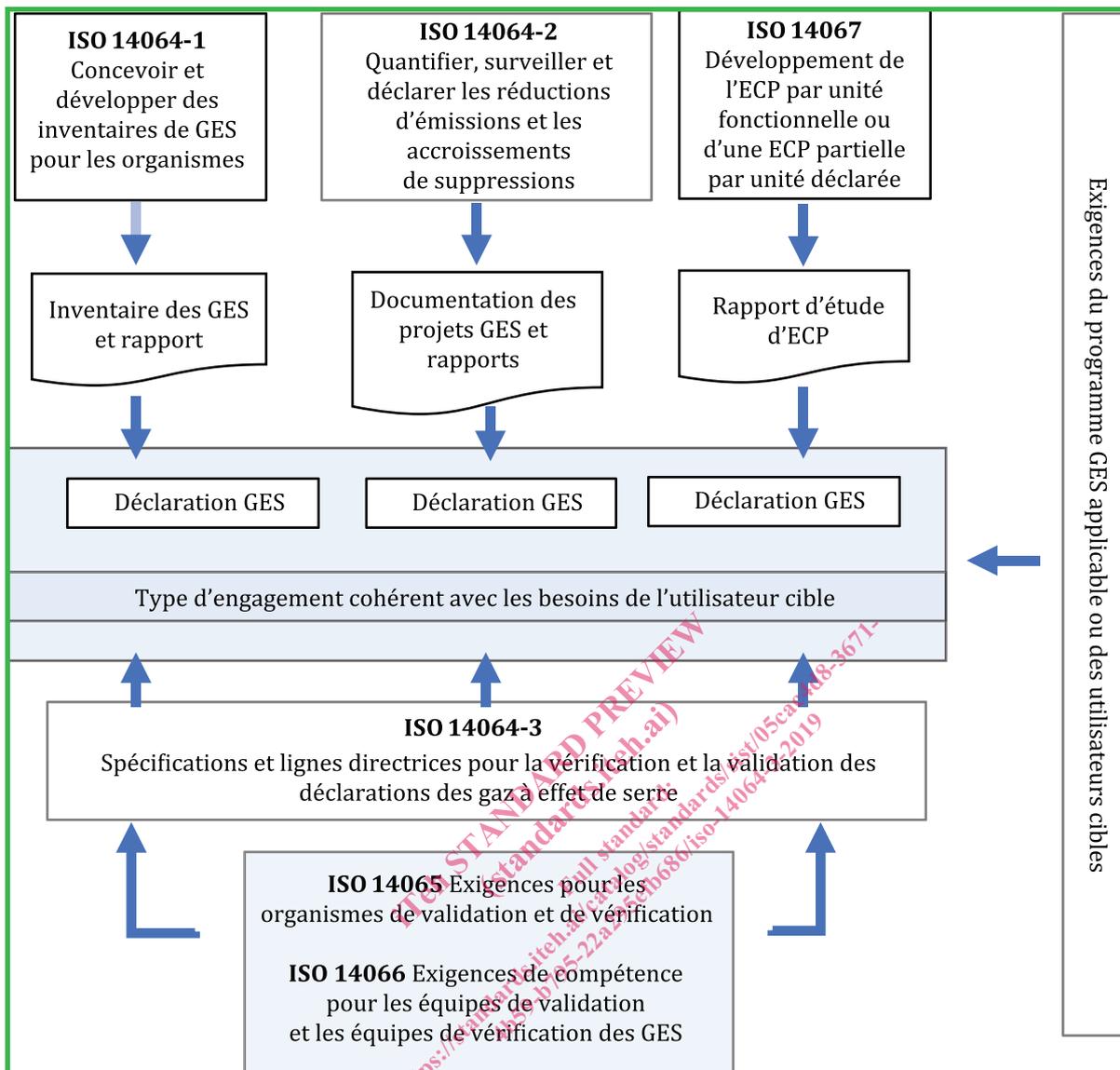


Figure 1 — Relations entre les normes de GES de la famille ISO 14060

0.2 Approche du présent document

Le présent document détaille les exigences relatives à la vérification des déclarations GES liées aux inventaires de GES des projets GES et de l'empreinte carbone des produits. Il décrit les activités de vérification qui peuvent permettre à un vérificateur de rendre un avis sur les déclarations GES concernant les émissions qui sont imputées à un organisme, un projet ou une unité normalisée (un produit, par exemple). Les données et informations qui sont soumises à vérification sont historiques par nature.

Le présent document détaille également les exigences concernant la validation des hypothèses, limitations et méthodes qui viennent à l'appui d'une déclaration concernant le résultat de futures activités. La validation est différente de la vérification, car elle porte sur des données et informations à caractère prospectif et reposant généralement sur des performances passées. Le présent document identifie les différentes exigences de processus qui s'appliquent à la validation des hypothèses et des méthodes.

Le présent document peut être utilisé par les vérificateurs et validateurs de GES des parties principale, secondaire et tierce. Il est neutre en termes de régime, c'est-à-dire qu'il peut être utilisé pour vérifier et valider les déclarations GES, quels que soient les critères utilisés pour élaborer ces déclarations.

Le présent document spécifie des exigences et des recommandations à l'usage des personnes qui assurent la vérification et la validation des données et informations GES. Il a pour but d'être utile à un large éventail d'utilisateurs potentiels, dont:

- les vérificateurs et validateurs de GES des parties principale, secondaire et tierce;
- les organismes et personnes participant au développement et à la mise en service de projets GES;
- les organismes réalisant des audits internes de leurs données et informations GES;
- les organismes participant à la formation des vérificateurs ou validateurs de GES;
- les administrateurs de programmes GES volontaires ou obligatoires;
- les investisseurs, les financiers, les assureurs;
- les régulateurs et les personnes chargées de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité des certificats d'émissions ainsi que des programmes de compensation d'émissions ou de suppressions de GES.

La **Figure 2** explique l'application de la vérification, de la validation et des procédures convenues.

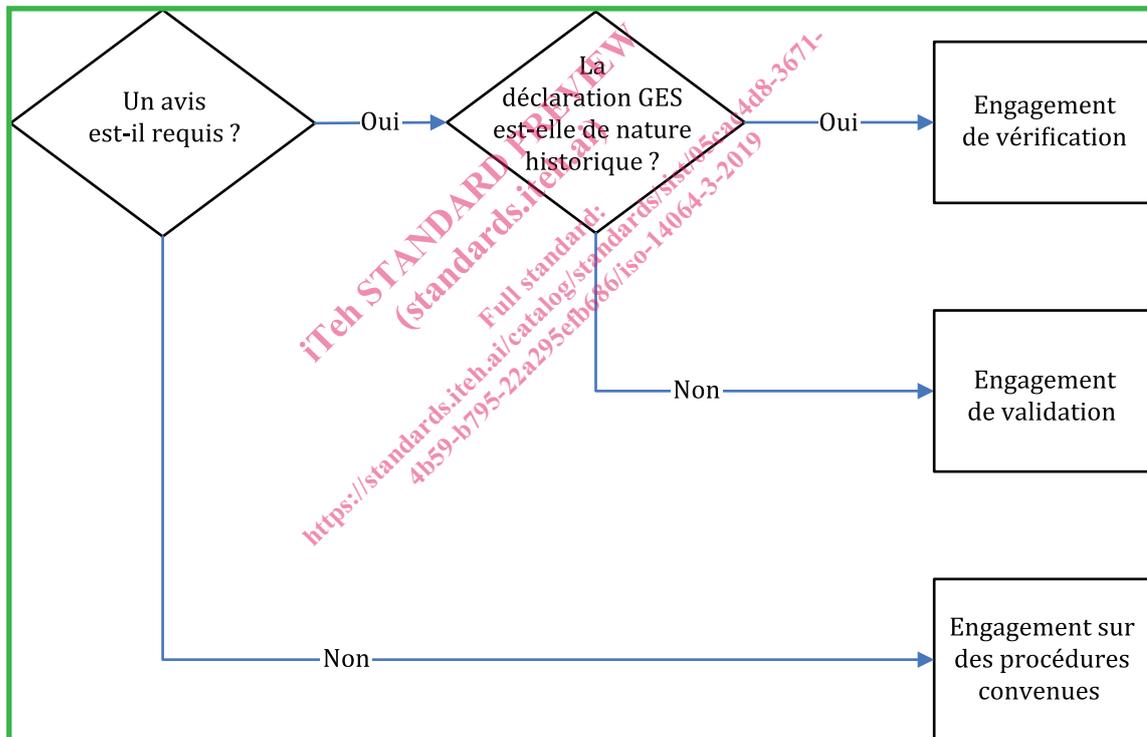


Figure 2 — Processus décisionnel par type d'engagement

Dans le présent document, la validation est décrite comme un type d'engagement spécifique qui évalue les hypothèses, limitations et méthodes qui génèrent des données et informations hypothétiques ou anticipées, en d'autres termes des estimations de résultats d'événements futurs.

0.3 Signification des termes «expliquer» et «justifier» utilisés dans le présent document

Certains articles imposent aux utilisateurs du présent document d'expliquer et de justifier le recours à certaines approches ou la prise de certaines décisions.